


OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préparer et présenter les participants à l'examen d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, S.S.I.A.P 2 conforme à l'Arrêté du 02/05/2005 modifié le 30/12/2010.
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chefs d'équipe de Service de Sécurité Incendie qualifiés SSIAP 2, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef d'équipe de sécurité incendie durant les 36 derniers mois, détenteurs d'ERP 2 ou IGH2
PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>(dispositions de l'article 5 §1 de l'arrêté du 2mai 2005):</i> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Etre titulaire des diplômes S.S.I.A.P., ou d'une équivalence et avoir exercé 1607 heures de pratique au cours des derniers 36 mois ❖ Etre titulaire de la Qualification de secourisme en cours de validité (Carte SST avec timbre de recyclage à jour de formation continue à la date de l'examen ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue ❖ Présenter un certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois ▶ SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou PSC1 en cours de validité
DUREE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 21 heures soit 3 jours
LIEU DE STAGE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ A notre centre de formation
METHODE PEDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Méthodes active et participative : 55% théorie, 45% pratique
NOMBRE DE STAGIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ◆ De 4 à 12 stagiaires maximum
PROGRAMME	<p>PROGRAMME THEORIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1ère séquence: Fondamentaux de sécurité incendie ▪ 2ème séquence: Mises en situation d'intervention ▪ 3ème séquence: Prévention ▪ 4ème séquence: Moyens de secours ▪ 5ème séquence: Gestion du PC sécurité ▪ 6ème séquence: Organisation d'une séance de formation ▪ 7ème séquence: L'équipe de sécurité incendie
VERIFICATION DES ACQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fiche d'évaluation sous forme de questionnaire à l'issue de la formation ◆ Fiche d'évaluation pratique pendant l'exercice feu
EVALUATION DE LA FORMATION ET SANCTION DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrôle des connaissances techniques et théoriques par QCM « blanc » durant la durée de la formation. ● Attestation de mise à niveau SSIAP2-durée de validité 3 ans.

	<ul style="list-style-type: none"> • Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.
<p>MOYENS ET MATERIELS NECESSAIRES A LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Désenfumage naturel et mécanique ■ Du compartimentage (clapet) ■ Eclairage de sécurité ■ Un SSI (valise ou informatique) ■ Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique. ■ Extincteurs (eau, poudre, CO2). ■ Robinet incendie armé ■ Têtes d'extinction automatique à eau (non fixées). Enregistreur des évènements ■ Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ■ Modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ■ Emploi du téléphone (réception, appel) ■ Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement)
<p>TARIF</p>	<p>Pour obtenir un devis contacter le : 02.36.47.56.30</p>
 <p>MODALITES ET DELAIS D'ACCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Se présenter avec la fiche de liaison du prescripteur (Mission locale, Pôle emploi...). ▶ Test de positionnement et entretien sur rendez-vous ▶ Réunion d'information collective selon financement ▶ Se présenter avec pièce d'identité en cours de validité, carte vitale et de quoi prendre des notes. <p>Délai d'accès : Le mois d'après qui suit l'inscription et selon le minimum de bénéficiaires atteint.</p>
<p>APRES LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Exercer dans les entreprises des secteurs de la sécurité privée, ou collectivités (sur concours)
<p>PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Pour les bénéficiaires en situation de handicap</u> : <p>N'hésitez pas à nous contacter nous étudierons toutes les solutions adaptées avec notre partenaire l'AGEFIPH ILE DE France</p> <p>Contact référent handicap MASTERS SERVICES FORMATIONS : 06.59.43.90.59</p>